



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 19 septembre 2025 DELIBERATION

Secrétaire de séance : Madame Monique ASSO

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33

Nombre de présent-e-s : 30

Nombre de votant-e-s : 33

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,

Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, M. Nicolas MALEIG, Adjoints,

Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, M. Saïd SOUITA, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Monique ASSO, M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSÉNY, M. Jacques MAISONNEUVE, Mme Yona TORCAL, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, M. Pierre BAHOU, Conseillers Municipaux.

Etaient représentées :

- Mme Céline BODET donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ,
- Mme Sabine SALLE donne pouvoir à Mme Chantal LECOMTE,
- Mme Françoise STIOPHANE donne pouvoir à Mme Marie SAYERSE.

10 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT AU SEIN DU SERVICE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE

Il est exposé à votre assemblée qu'un agent titulaire de la collectivité a été reçu au concours d'agent de maîtrise. La nomination à ce grade lui permet une évolution de carrière ainsi que dans les missions confiées.

S'agissant d'un concours, la nomination peut intervenir dès lors que les emplois sont créés par le Conseil municipal.

Dans le cadre de la nouvelle organisation des équipes d'espaces verts,

Création d'un emploi permanent à temps complet de Responsable d'équipe adjoint relevant de la catégorie hiérarchique C et du cadre d'emplois des Agents de maîtrise.

Cet emploi appartient à la catégorie hiérarchique C.

La durée hebdomadaire de travail est fixée à 35 heures.

La rémunération sera fixée dans l'acte d'engagement par le Maire ou son représentant en référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des Agents de Maîtrise.

La rémunération afférente à cet indice suivra l'évolution du point d'indice de la Fonction Publique Territoriale. En outre, la rémunération comprendra les primes et indemnités prévues pour le cadre d'emplois correspondant.

La modification du tableau des emplois prendra effet au **1^{er} octobre 2025**.

Votre assemblée est invitée à

- **APPROUVE** la création d'un emploi permanent d'agent de maîtrise à temps complet pour exercer les missions de responsable d'équipe adjoint au sein des services Espaces verts à compter du 1^{er} octobre 2025 comme énoncé ci-dessus.
- **INSCRIT** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé, au budget, chapitre 012.
- **MODIFIE** le tableau des effectifs en ce sens.

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 19 septembre 2025.

Suivent les signatures.-

Le Maire,

AFFICHÉ LE 23/09/25





Bernard UTHURRY